

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOHÈDES DU 10-03-2026

Présents : Bart RAYMAEKERS, Thierry BÉGUÉ, Alexandre CHERRIER, Ignatius STEINMANN

Absentes et représentées : Anna MOREAU (pouvoir donné à Thierry BÉGUÉ)

Géraldine SOS (pouvoir donné à Alexandre CHERRIER)

Christine SURJIS (pouvoir donné à Ignatius STEINMANN)

Compte- rendu : Ignatius STEINMANN

Ouverture de la séance par Monsieur le Maire, Thierry BÉGUÉ, à 18h30, fin à 20h00.

Ordre du Jour :

- Convention pêche

Rappel : la Commune loue ses droits de pêche moyennant un loyer de 380 € annuels.

La Fédération de la Pêche du département propose de remplacer cette location par une prestation utile à la Commune. Elle souhaitait construire un ponton au Clot. Cette réalisation ne représenterait, aux yeux du Conseil Municipal aucun intérêt pour les habitants , ou pour la biodiversité.

Il a été proposé la démolition du seuil d'une ancienne prise d'eau sur la rivière qui ne représenté aucun intérêt et constitue un obstacle à la continuité écologique de la rivière.

Finalement, cette destruction ainsi que l'amélioration de la prise d'eau « du canal » ont été retenues. La maîtrise d'ouvrage, les études, la recherche de financements, l'appel d'offres, l'obtention des autorisations administratives seraient assurés par la Fédération. Le budget, estimé à 30 000€ maximum, serait entièrement réuni par la Fédération de Pêche.

Monsieur le Maire propose de valider cette première Convention sous réserve d'y apporter les précisions suivantes :

- 1) Ces travaux et démarches ne pourront conduire à une diminution des usages de l'eau nécessaires à la vie du village : élevage, maraîchage, jardins potagers, incendie.
- 2) Une partie des frais des travaux devra être bloquée pendant un an, voire deux ans si possible, afin d'évaluer le bon fonctionnement de la prise d'eau modifiée.
- 3) Une collaboration poursuivie avec la Commune pour tous les choix techniques.

Après délibération l'ensemble des Conseillers Municipaux présents et représentés valident le projet de Convention avec la Fédération de la Pêche sous réserve de l'acceptation des trois précisions mentionnées ci-dessus.

- Convention de Passage

Une Servitude de Passage doit être établie sur la parcelle A332. Il s'agit de créer un droit de passage sur une propriété de Bin KROON afin de relier la piste au pont mégalithique récemment rénové et de créer une continuité avec le sentier historique qui mène au Capcir. En contrepartie le propriétaire demande que l'ancien tracé, actuellement inaccessible et contenu dans un jardin clos, lui soit cédé pour la somme symbolique de 1€. Pour réaliser cela l'ancien tracé nécessite le déclassement par le Conseil Municipal du statut actuel « communal public » en « communal privé ».

Après délibération l'ensemble des Conseillers Municipaux présents et représentés :

- ***1) valide le projet et autorise Monsieur le Maire à effectuer toute démarche afin d'établir cette servitude de passage***
- ***2) autorise le déclassement de l'emprise de l'ancien tracé de communal public en communal privé.***

- **Questions diverses**

Défibrillateur : la Convention avec le département, qui permet la mise à disposition gratuite de cet équipement, est arrivée à échéance le 31-12-2025. Il est proposé de la reconduire pour une nouvelle période de 4 ans. Il s'agit également de nommer un nouveau référent chargé de vérifier mensuellement le bon fonctionnement du défibrillateur.

Après délibération les Conseillers Municipaux présents et représentés, unanimes, autorisent Monsieur le Maire à renouveler cette Convention et le désignent comme référent de cet équipement.

Dégâts tempêtes : Après le passage de Nils et Régina la Commune se trouve avec des travaux à réaliser sur les chemins communaux. En effet, après déblaiement des arbres tombés, en partie dans la rivière en crue, avec des salariés, des élus et des habitants volontaires venus spontanément proposer leur aide, il semblerait que nous ne pourrions bénéficier d'aides financières de la part de l'Etat pour faire refaire les pistes par des professionnels. L'entreprise LLuguet viendra le 11 mars afin d'évaluer le coût d'une remise en état.

Cimetière : Après consultation du maître d'œuvre et d'entreprises il s'avère que le plan initial doit être modifié pour des raisons techniques. Un nouveau plan doit être examiné lors d'une prochaine réunion de la Commission Cimetière.

Exercice incendie : Le vendredi 13 mars à 11h00 un exercice incendie aura lieu. Tous les habitants sont invités à se rendre à l'ancien château d'eau afin de découvrir l'équipement actuel et d'apprendre à s'en servir en cas d'incendie en attendant l'intervention des pompiers.